

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN DÉMÉNAGEMENT ET/OU D'EMMÉNAGEMENT

Formulaire à transmettre dûment rempli et signé, au moins **15 jours avant la date prévue de l'opération** :

par courriel : [demenagements@ville-antibes.fr](mailto:demenagements@ville-antibes.fr)

ou à l'adresse suivante :

Direction des Infrastructures Routières et des Espaces Publics - Service Déplacements et Police de la Voirie

1750 Chemin des Terriers - BP 2205 - 06606 ANTIBES Cedex

Tel : 04.92.91.27.00 / 04.92.91.27.17

Heures d'ouverture au public : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

#### PARTICULIER(ÈRE) :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE \* :

N° TEL :

COURRIEL :

\* NOUVELLE ADRESSE POUR L'ENVOI DE LA REDEVANCE DANS LE CADRE D'UN DEMENAGEMENT

#### MANDATAIRE (entreprise réalisant l'opération) :

NOM :

ADRESSE :

REPRÉSENTANT(E) de l'entreprise (nom et prénom) :

N° TEL :

COURRIEL :

FOURNIR POUR LES ENTREPRISES UN EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE A JOUR

### INFORMATIONS RELATIVES AU DÉMÉNAGEMENT :

ADRESSE :

DATE(S) :

HEURE DE DÉBUT :

HEURE DE FIN :

### INFORMATIONS RELATIVES A L'EMMÉNAGEMENT :

ADRESSE :

DATE(S) :

HEURE DE DÉBUT :

HEURE DE FIN :

**Conformément à la décision en date du 02/12/2020 numéro d'enregistrement 3275/20 ayant pour objet:  
Opération de déménagement et/ou d'emménagement - Occupation de la voie publique - Nouvelle tarification et  
à l'arrêté CA/22/2023 du 17/01/2023 un montant forfaitaire sera appliqué.**

# TARIFS

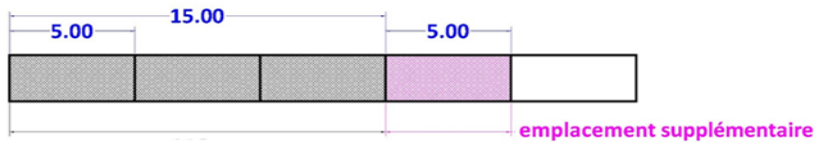
Le tarif applicable à la réservation d'une aire de stationnement sur la voie publique à l'occasion d'opération de déménagement et/ou d'emménagement est fixé à 52,31€ par jour et par aire de stationnement.

Le montant forfaitaire correspond à une réservation d'une aire de stationnement sur la voie publique pouvant aller jusqu'à quinze mètres linéaire (voir schéma ci-dessous), qu'il s'agisse d'une occupation en zone payante ou non payante sur des places délimitées ou non.

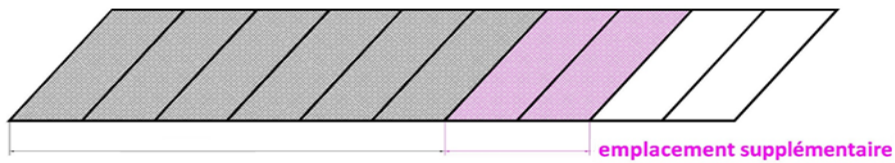
Un tarif supplémentaire d'un montant de 20,92€ par jour et tous les 5 mètres linéaire (voir schéma ci-dessous) est fixé pour une occupation supérieure à 15 mètres linéaire.

Un tarif supplémentaire d'un montant de 20,92€ par jour est fixé dans l'hypothèse de l'utilisation d'un monte-meubles. Le titre sera émis par la Ville d'Antibes après l'opération et le montant forfaitaire sera dû auprès de la Trésorerie Municipale conformément à la réglementation en vigueur.

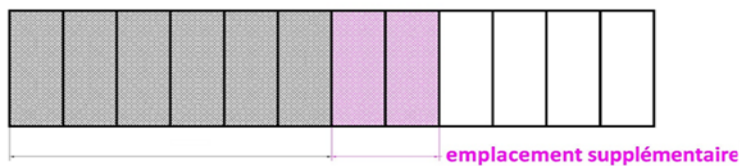
## FORFAIT STATIONNEMENT : 15m ou équivalent



Cas d'un stationnement en créneau



Cas d'un stationnement en épi



Cas d'un stationnement en bataille

## DÉTAIL ÉCRIT / SCHÉMA OU PHOTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION :

**VÉHICULE(S) UTILISÉ(S) :**

TYPE	NOMBRE	P.T.A.C ( T ) volume (m <sup>3</sup> )	DIMENSIONS (Longueur x largeur)	IMMATRICULATIONS
Véhicule léger (voiture, break ou petit utilitaire)	*			
Fourgon ou camion utilitaire (inférieur à 3,5 T )	*	*		
Monte meubles	*	*	*	
Camion (supérieur à 3,5 T )	*	*	*	
Camion remorque (supérieur à 3,5 T )	*	*	*	

**\* À remplir obligatoirement.**

**Je soussigné(e) (nom, prénom) :**

à m'engager à m'acquitter du montant forfaitaire déterminé par l'arrêté CA/22/2023 du 17/01/2023, au tarif en vigueur.

à informer en cas d'annulation, au minimum 72h avant le début de l'opération, par courriel  
(demenagements@ville-antibes.fr) sous peine de devoir m'acquitter du montant forfaitaire

déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts et vérifiables.

**FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LES ENTREPRISES UN EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE A JOUR**

**Fait à :****Le :****Signature / Cachet de l'entreprise**